

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Monsieur Florian Lefèvre, exerçant en profession libérale, (ci-après dénommé « **le Prestataire** ») a pour activité, en France et à l'étranger, la création et la maintenance de sites web et d'applications.

En contractant avec le Prestataire vous acceptez sans réserve les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après désignées les « **CGV** »). Vous déclarez et reconnaissez, en conséquence, avoir lu les présentes CGV.

Les présentes CGV sont applicables pendant toute la durée d'exécution des Prestations définitivement validées. Par ailleurs, vous êtes informé que les présentes CGV pourront faire l'objet d'une mise à jour.

Il est possible de contacter le Prestataire à l'adresse 5 Rue Lyautey 08000 Charleville-Mézières, ou encore par courrier électronique à l'adresse contact@florian-lefevre.fr et par téléphone au 07.56.93.92.90.

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

Dans les présentes CGV, les mots ou expressions commençant avec une majuscule ont la signification qui suit :

- **Commande** : désigne toute commande passée auprès du Prestataire et ayant fait l'objet d'une expression de besoin.
- **Droit de Propriété Intellectuelle** : ensemble des droits de propriété littéraire et artistique (droit d'auteur et droit voisin), de propriété industrielle (marque, dessin et modèle et brevet) prévus dans le Code de propriété intellectuelle et les Traités internationaux.
- **Prestation (s) ou Service (s)** : désigne l'ensemble des services proposés par le Prestataire ;
- **Produit** : désigne le résultat de la Prestation livré par le Prestataire au Client.
- **Vous ou le Client** : toute personne physique ou morale qui souhaite passer Commande auprès du Prestataire.

ARTICLE 2 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

2.1. Les présentes CGV s'appliquent à tous les Services proposés par le Prestataire et faisant l'objet d'une Commande de la part du Client quelques soient vos Conditions Générales d'Achat. Toute commande est matérialisée par la signature d'un devis émis par le Prestataire et vaut acceptation sans réserve des dispositions des présentes CGV. Le devis signé par le Client constitue un engagement ferme et définitif de sa part. La version actuelle de ces CGV est la seule opposable jusqu'à ce qu'une nouvelle version la remplace.

2.2. Le Client a la possibilité de passer Commande soit par téléphone, e-mail ou soit en se déplaçant directement à l'adresse du siège du Prestataire.

- 2.3. Chaque Commande doit faire l'objet d'une expression de besoin de la part du Client. Le Prestataire procédera alors à l'étude du projet du Client et transmettra un devis établi sur la base des informations fournies par le Client.
- 2.4. Le devis peut être gratuit ou payant et sera adressé au Client par tout moyen. Il précise notamment les modalités de détermination du prix ainsi que les délais de livraison des Produits. Le contrat sera valablement conclu entre le Prestataire et le Client après signature du devis ou du bon de commande et les engagera de manière irrévocable. Dans le cas où le devis transmis par le Prestataire est payant, celui-ci sera déduit du montant total de la Prestation commandée par le Client.
- 2.5. La version actuelle de ces CGV est la seule opposable jusqu'à ce qu'une nouvelle version la remplace.

ARTICLE 3 – DEVIS

- 3.1. Le Prestataire, avant d'établir un devis, vous demandera de fournir les informations suivantes :
 - Nom ou dénomination social
 - Adresse complète ou siège social
 - Identifiant SIREN
 - Numéro de TVA intracommunautaire
 - Expression de besoin et/ou cahier des charges

Le Client est personnellement responsable des informations communiquées et il doit immédiatement contacter le Prestataire aux coordonnées mentionnées au préambule des présentes CGV s'il remarque que certaines informations apparaissent erronées.

- 3.2. Une fois les informations transmises par le Client, le Prestataire procédera à l'étude du projet du Client et transmettra un devis établi sur la base des informations obtenues. Le devis sera valable pour une durée de 2 mois. Ce devis listera notamment les moyens techniques et organisationnels permettant l'exécution des Prestations commandées par le Client.

Pour confirmer sa Commande de manière ferme et définitive, le Client doit retourner au Prestataire le bon de commande ou le devis signé.

- 3.3. A défaut de réception du devis dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date d'envoi, le devis est réputé caduc.
- 3.4. En cas d'annulation de la Commande par le Client après signature du devis, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure et avant tout début d'exécution des Prestations, l'acompte versé à la Commande, tel que défini à l'article « Conditions et délais de règlement » des présentes CGV sera de plein droit acquis au Prestataire et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

ARTICLE 4 – SERVICES PROPOSÉS – DÉLAI D'EXÉCUTION

4.1 Définition des Services proposés

Le Prestataire propose notamment l'ensemble des Prestations suivantes :

- Création et/ou maintenance de sites web
- Création et/ou maintenance d'applications et de scripts
- Assistance à la mise en place et à la maintenance d'hébergements web
- Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA)

Cette liste n'est pas exhaustive. Le Prestataire se réserve le droit d'ajouter, de supprimer ou de modifier tout Service qu'il juge nécessaire.

Nous vous informons également que le Prestataire ne sera en mesure d'exécuter les Prestations commandées qu'après réception de l'ensemble des informations demandées.

En conséquence, le Client s'engage à fournir l'ensemble des informations demandées par le Prestataire. Le Client s'engage par ailleurs à fournir des informations vraies et complètes tout au long de l'exécution des Prestations.

4.2 Délai et lieu d'exécution des Prestations

Le lieu d'exécution des Prestations est préalablement convenu d'un commun accord entre le Prestataire et le Client. Le délai estimatif d'exécution des Prestations sera indiqué sur le devis validé par le Client. Ce délai estimatif court à partir de la réception de l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'exécution des Prestations.

Le délai d'exécution sera variable en fonction des besoins du Client et toute demande de modification demandée par le Client en cours d'exécution d'une Prestation prorogera les délais de livraison du Produit.

Toute demande du Client relative à la modification des délais estimatifs prévus dans le devis pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire.

Le Prestataire s'engage à être préparé et organisé afin d'être en mesure de se conformer aux délais estimatifs de livraison prévus. Toutefois, les délais de livraison indiqués ne sont donnés qu'à titre indicatif. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des Produits ne pourra pas donner lieu au profit du Client à l'annulation de la commande.

ARTICLE 5 – TARIFS

5.1. Les Services sont fournis aux tarifs mentionnés sur devis. Ils s'entendent nets et la mention HT ou TTC sera précisée directement sur le devis. Les tarifs pratiqués ne pouvant pas être déterminés avec exactitude dans les présentes CGV, le Prestataire s'engage à fournir au Client qui en fait la demande, un devis suffisamment détaillé.

5.2. Les prix proposés sont ceux en vigueur au moment de la signature du devis par le Client et sont modifiables en fonction du marché et seront mis à jour au fur et à mesure des changements.

- 5.3. Le Prestataire sera en droit, après avoir informé le Client, de majorer ses tarifs et/ou de ne pas procéder à la livraison à la date indiquée sur le devis dans les cas où le Client, postérieurement à la signature du devis, souhaiterait modifier l'étendue de la Prestation confiée au Prestataire.
- 5.4. Toute décision de remise, de réduction ou d'application de tarifs dégressifs, selon un pourcentage ou un forfait, demeure à la seule discrétion du Prestataire et ce, uniquement pour la Prestation qui en est l'objet. Les remises ou rabais éventuellement accordés au Client ne sauraient en aucun cas faire naître un droit acquis pour des Prestations postérieures.
- 5.5. Les frais de fonctionnement occasionnés par l'exécution des Prestations sont directement facturés au Client dans le devis selon leurs montants réels, sur justifications.

ARTICLE 6 – CONDITIONS ET DÉLAIS DE RÈGLEMENT

- 6.1. Le tarif des Produits sera intégralement réglé après acceptation et signature du devis par le Client.

Le solde du prix est payable en plusieurs versements. Un acompte de 50 % du prix du Produit commandé devra être versé au Prestataire dans un délai de sept (7) jours ouvrables à compter de la signature du devis. Un second versement correspondant à 50% du prix restant devra lui, être versé avant la date de livraison estimée dans le devis.

Pour les prestations dont la durée est supérieure à un mois, une facturation intermédiaire sera établie chaque mois.

- 6.2. En cas de retard de paiement, le Prestataire sera en droit, après en avoir informé le Client, de ne pas procéder à la livraison à la date indiquée sur le devis.
En cas de non versement de l'acompte dans un délai de sept (7) jours à compter de l'acceptation du devis, le Prestataire se réserve le droit de ne pas exécuter la Prestation commandée.
- 6.3. Le règlement des commandes passées se fait par carte bancaire ou par virement bancaire à l'ordre du Prestataire. Dans ce cas merci de bien vouloir contacter au préalable le Prestataire par téléphone ou par email.

Toute modification des Prestations à la demande du client fera l'objet d'une facturation supplémentaire.

ARTICLE 7 – PÉNALITÉS DE RETARD

7.1. En cas de retard de paiement des sommes dues par le Client au-delà des délais fixés sur la facture, des pénalités de retards calculées au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majorée de 10 points de pourcentage, sur le montant TTC du prix des prestations de services figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au Prestataire, sans formalité ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au Prestataire par le Client, sans préjudice de tout autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En cas de rejet de prélèvement, le client sera averti par le prestataire et disposera d'un délai de 72h pour régler la Prestation par tout autre moyen.

7.2. Le Client en situation de retard de paiement sera de plein droit débiteur à l'égard du Prestataire d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

ARTICLE 8 – LIVRAISON

8.1. Une fois la commande passée, le Produit sera livré par voie de téléchargement sur le disque dur de l'ordinateur du Client, sous le ou les formats indiqués pour chacun. Tout autre mode de livraison peut être déterminé par les parties lors de la signature du devis.

8.2. Si le Client se trouve dans l'impossibilité de télécharger le fichier, il devra impérativement signaler cette difficulté de livraison par e-mail au Prestataire.

ARTICLE 9 – EXCLUSION DROIT DE RÉTRACTATION

Il est expressément rappelé qu'aux termes de l'article L221-28 du Code de la consommation, le Client ne peut pas exercer son droit de rétractation concernant les Prestations personnalisées dont l'exécution débute avant la fin du délai de rétractation.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ - RÉCLAMATION

10.1. Le Client est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des Produits commandés et des conséquences directes ou indirectes de cette utilisation. En aucun cas, le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable d'un quelconque dommage, de quelque nature que ce soit, résultat de l'utilisation du Produit livré.

10.2. La responsabilité du Prestataire ne pourra être mise en cause que pour des dommages directs qui lui seraient imputables au titre de l'exécution ou de l'inexécution, même partielle, de ses obligations au titre du présent Contrat, étant précisé que les dommages indirects sont exclus.

10.3. La responsabilité des Parties ne pourra pas être recherchée pour tout préjudice indirect, tel que notamment, la perte de commandes, la perte de bénéfice ou de chiffre d'affaires, la perte d'une chance ou tout autre événement en dehors de leur contrôle ou pour tout fait ne leur étant pas imputable.

10.4. De plus, la responsabilité du Prestataire ne peut être engagée pour retard ou défaillance tenant soit à un cas de force majeure, soit à un évènement échappant à son contrôle, soit encore du fait du Client.

10.5. Toute réclamation devra intervenir dans un délai de 30 jours à compter de la livraison de la prestation. Dans le cas contraire, aucune réclamation ne sera prise en considération par le Prestataire.

ARTICLE 11 – FORCE MAJEURE

Tout évènement en dehors du contrôle du Prestataire et contre lequel il n'a pu raisonnablement se prémunir constitue un cas de force majeure et suspend à ce titre les obligations des parties.

Le Prestataire ne pourra être tenue responsable, ou considéré comme ayant failli à ses obligations prévues dans les présentes CGV, pour toute inexécution liée à un cas de force majeure tel que défini par la loi et la jurisprudence française, à la condition qu'il le notifie à l'autre partie d'une part, et qu'il fasse son possible pour minimiser le préjudice et exécuter au plus vite ses obligations après cessation du cas de force majeure d'autre part.

ARTICLE 12 – CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les Produits sont vendus sous réserve de propriété jusqu'à leur complet paiement.

Le paiement s'entend du règlement du prix et des frais afférents aux Prestations effectuées et au Produit livré. Ainsi, en cas de non-paiement dans les délais définis par les parties, la vente sera résolue de plein droit, au jour de la demande de restitution.

ARTICLE 13 – SÉCURITÉ

La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas (i) d'intrusion sur le site ou l'application du client (et ses différentes pages et contenus) ou l'interface d'administration du site ou de l'application du Client, (ii) d'accès aux bases de données ou aux serveurs hébergeant les fichiers source, (iii) de piratage des boîtes à lettre électroniques du Client (iv) d'attaque d'un virus informatique sur le site internet ou l'application du Client.

ARTICLE 14 – CONFIDENTIALITÉ

14.1. Le Prestataire s'engage à respecter la confidentialité de l'ensemble des informations et de toute donnée qui lui serait transmise par le Client. Le Prestataire et le Client s'engagent à conserver confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie, de quelque nature qu'ils soient, financiers, techniques, sociaux ou commerciaux, auxquels ils auraient pu avoir accès dans le cadre de l'exécution de la prestation.

14.2. La précédente disposition ne fait pas obstacle à ce que le Prestataire puisse faire état dans ses publicités ou documents commerciaux ou offres commerciales de toutes les commandes réalisées avec possibilité de mentionner la dénomination sociale du Client et l'objet de la prestation. Cette possibilité ne confère pas au Prestataire un droit quelconque sur les marques du Client autre que ceux précédemment évoqués.

ARTICLE 15 – LIMITE D’INTERVENTION

15.1. Le Prestataire se réserve le droit de refuser et/ou cesser l’exécution de toute Prestation convenue dans les cas suivants :

- Illégalité ou non-conformité des demandes du Client aux législations en vigueur.
- Non fourniture des moyens humains, techniques ou organisationnels permettant la bonne réalisation de la Prestation.
- Non fourniture par le Client des informations nécessaires à la réalisation de la prestation.

15.2. Cette liste n’est pas exhaustive. Dans le cas d’un refus d’intervention ou d’une cessation de la prestation de la part du Prestataire, aucun dommage et intérêt ne pourra être réclamé par le Client, seules les sommes déjà versées au titre de paiement pourront être dues.

ARTICLE 16 – DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

16.1. Le Prestataire et ses partenaires sont les titulaires exclusifs de tous les droits de propriété intellectuelle portant sur les images, textes, logos, bases de données, programmes, logiciels, vidéos communiqués au Client, et ce pour le monde entier.

Toute rediffusion, reproduction ou commercialisation totale ou partielle de ces éléments, sous quelque forme que ce soit, est strictement interdite.

16.2. Le Prestataire est propriétaire des droits intellectuels sur les Produits et notamment de l’ensemble des textes, commentaires, illustrations, visuels et fichiers sources. Toutes ces créations intellectuelles sont protégées au titre du droit d’auteur et des droits voisins et ce pour le monde entier.

16.3. Le Prestataire déclare céder au Client les droits de représentation (exploitation et diffusion) relatifs aux Produits, sur une zone géographique et pendant une durée illimitée. Le Prestataire conserve la propriété intégrale et exclusive des droits sur le Produit jusqu’au complet paiement de la Prestation.

16.4. Le Client ne dispose pas des droits de reproduction sur les Produits et s’interdit en conséquence toute reproduction, sous quelque forme que ce soit, sauf autorisation écrite du Prestataire. Dans le cas où le Client souhaiterait disposer des droits de reproduction afférent aux Produits, le Prestataire émettra alors une proposition financière dans un délai de 10 jours à compter de la demande du Client.

ARTICLE 17 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ET CONFIDENTIALITÉ

17.1. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée, le Client se voit informé que le Prestataire procède à la collecte et au traitement de ses données personnelles afin de lui permettre de traiter et d'exécuter sa ou ses Commande(s) passée(s).

Ces informations obligatoires, dont un défaut de réponse bloquerait le processus de commande, sont les suivantes :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Adresse

17.2. Le Client dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression sur les données personnelles le concernant, ainsi que d'un droit d'opposition pour motif légitime, qu'il peut exercer dans les conditions prévues par la loi en adressant un email au Prestataire à l'adresse contact@florian-lefevre.fr, en précisant ses nom, prénom et adresse e-mail.

17.3. Aucune information concernant le Client ne sera transmise à des tiers, sauf aux sous-traitants du Prestataire aux seules fins d'exécution des Prestations et dans la limite des informations strictement nécessaires à celles-ci.

ARTICLE 18 – PUBLICITÉ

Le Prestataire pourra faire usage sur tout support de communication, et à des fins promotionnelles, publicitaires ou de référencement, du nom du Client, de son logo, de sa marque à titre gracieux et sans limitation de temps.

ARTICLE 19 – LOI APPLICABLE

19.1. Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises à l'application du droit français. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme.

19.2. En cas de litige susceptible de survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution des présentes CGV ou en relation avec les présentes CGV, le Client peut décider de soumettre le litige avec le Prestataire à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des différends.

19.3. En cas d'échec de cette procédure de médiation ou si le Client souhaite saisir une juridiction, les règles du Code de procédure civile s'appliqueront. Les tribunaux de la ville de Charleville-Mézières seront les seuls compétents.